



BUREAUX PARTAGÉS

bulletin de demande*



En préfiguration des services qui seront mis en place par la future Maison des Associations d'Amiens Métropole, l'O.V.A.C.A.M. a décidé d'ouvrir plusieurs bureaux partagés.

Dans le cas où votre association souhaiterait bénéficier d'une mise à disposition, merci de bien vouloir nous en faire part en nous retournant le présent bulletin, par courrier postal, courrier électronique ou fax (voir les coordonnées au dos).

Attention : ce bulletin ne fait que formaliser une demande de la part de votre association. Il ne constitue en aucun cas un engagement, ni de la part de l'O.V.A.C.A.M., ni de la vôtre. En collectant ainsi les demandes des associations, l'O.V.A.C.A.M. sera à même d'y répondre au mieux, dans la mesure de ses moyens et des disponibilités.

Les associations qui nous auront retourné ce bulletin seront contactées individuellement par les services de l'O.V.A.C.A.M. afin d'envisager ensemble les possibilités et les modalités concrètes de la mise à disposition du bureau partagé.

Pour information, nous vous communiquons ci-dessous les conditions générales d'utilisation des bureaux partagés, ainsi que les tarifs des prestations associées.

Conditions générales d'utilisation :

❶ Les bureaux partagés

3 bureaux sont mis à disposition :

- le bureau **Voiture**, pouvant accueillir jusqu'à 3 personnes ;
- le bureau **Gresset**, pouvant accueillir jusqu'à 6 personnes ;
- le bureau **Laclos**, pouvant accueillir jusqu'à 18 personnes ;

Ils sont réservables du lundi au vendredi, de 9h à 12h45 et de 14h à 17h45, par tranche d'1h45 ou par demi-journée (2 tranches successives). Ils disposent d'un meuble de bureau, de chaises, de tables de réunion. Ils seront progressivement équipés en matériel informatique et bureautique. Les ordinateurs seront équipés de systèmes Linux. Les associations pourront éventuellement sauvegarder leurs documents sur une clé usb.

❷ Conditions d'accès

Pour avoir la possibilité d'accéder au service de bureaux partagés, l'association devra être adhérente à l'O.V.A.C.A.M. et à jour de cotisation. Outre les documents relatifs à son adhésion, l'association devra fournir :

- un chèque de caution de 200 € tirable sur un compte à son nom dans une banque française (le chèque ne sera encaissé qu'en cas de dégradation, vol ou de non-paiement des services associés) ;
- un certificat d'assurance couvrant les risques liés à l'utilisation du bureau partagé pour les lieux, le matériel et les personnes ;
- une convention d'utilisation, fixant les modalités d'utilisation du bureau et du matériel mis à disposition, sera signée par le représentant légal de l'association.

La mise à disposition du bureau partagé et du mobilier associé se fera à titre **gratuit**.

Sauf accord spécifique exceptionnel entre l'association et l'O.V.A.C.A.M., il ne sera pas possible à une association d'avoir accès aux bureaux partagés à raison de plus d'une demi-journée par semaine.

❸ Les services associés

Différents services optionnels, gratuits pour certains, à moindre coût pour d'autres, pourront être associés à la mise à disposition d'un bureau partagé, parmi lesquels : boîte aux lettres, boîte de rangement de documents (fermant à clé), envoi et réception de fax, sortie imprimante laser noir et blanc ou couleurs, scan de documents, photocopies noir et blanc ou couleurs, mise à disposition de vidéo-projecteur, mise à disposition de tableau blanc (avec brosse et marqueurs de couleurs), etc.

ASSOCIATION :

Nom & Prénom du président :

Adresse de l'association :

Code postal : Ville :

Téléphone : Fax :

Courriel :@.....

Site internet :

❶ L'association sollicite auprès de l'O.V.A.C.A.M. la mise à disposition d'un bureau partagé.

❷ À quelle fréquence pensez-vous avoir besoin de ce bureau partagé ?

occasionnellement, sans périodicité fixe

3 ou 4 fois par an

1 fois par mois

1 fois par quinzaine

1 fois par semaine

plus d'1 fois par semaine (précisez)

❸ Mettez un « O » dans les tranches horaires qui vous intéressent le plus (2 « O » maximum) et un « X » dans celles qui vous intéressent moins ; laissez en blanc les tranches horaires qui ne vous intéressent pas.

	09:00-10:45	11:00-12:45	14:00-15:45	16:00-17:45
lundi				
mardi				
mercredi				
jeudi				
vendredi				

❹ Pour quelle utilisation pensez-vous avoir besoin d'un bureau partagé ?

pour organiser des rendez-vous

pour effectuer des permanences

pour effectuer des tâches administratives

pour des réunions de travail en petit groupe

autre (précisez)

❺ Quel est le nombre maximum de personnes que vous pensez avoir à accueillir simultanément dans le bureau partagé ?

❻ Remarques et observations :

Fait à le Signature



Merci de bien vouloir retourner ce bulletin à :

O.V.A.C.A.M.

Office de la vie associative et culturelle d'Amiens Métropole

3, place Louis Dewailly - BP 40326 – 80003 AMIENS cedex 1

Fax : 03 22 92 89 46

Courriel : contact@ovacam.asso.fr

* ce bulletin ne constitue en aucun cas un contrat de mise à disposition et ni votre association ni l'O.V.A.C.A.M. ne se trouvent engagés du fait des réponses apportées. Les données recueillies par ce biais ne seront utilisées que dans le cadre de la mise en place du bureau partagé. Elles ne seront ni transmises ou ni diffusées à des tiers.